

STOP

AUX **VIOLENCES**

CONJUGALES &

INTRAFAMILIALES

LES FORMES DE VIOLENCE

VIOLENTOMÈTRE

DES CHIFFRES CLÉS

QUE FAIRE ?

**PROGRAMME D' ACTIONS MENÉES
PAR LES SERVICES MUNICIPAUX**

QU'ENTEND-ON PAR VIOLENCES CONJUGALES ?

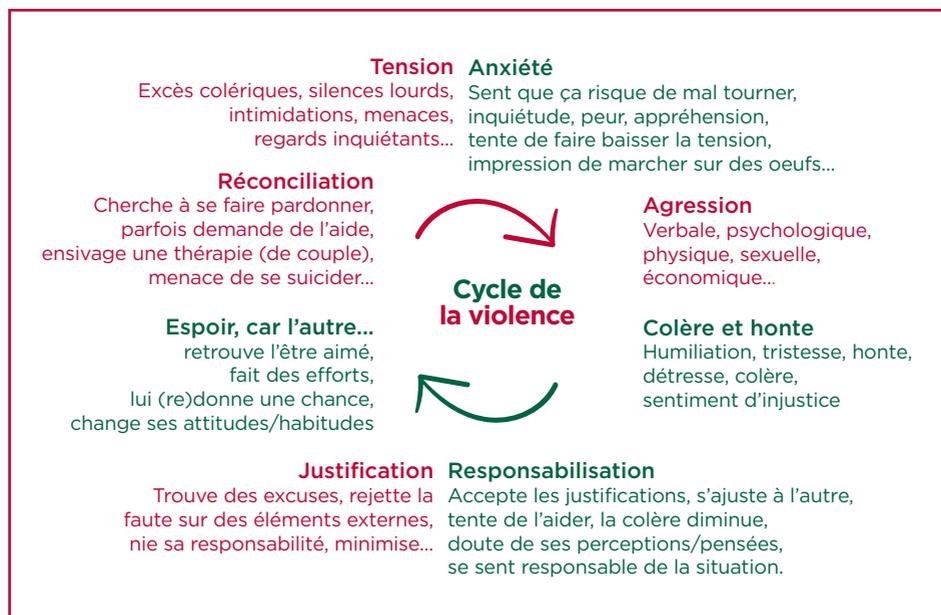
Touchant principalement des femmes, mais aussi des hommes, les violences conjugales et intrafamiliales traduisent des agressions qui peuvent être verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, administratives et/ou économiques.*

**Source des définitions : Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)...*

LE CYCLE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Le cycle de la violence conjugale tente de dégager les processus répétitifs entre partenaires. Cette boucle de répétition augmente en intensité au fil du temps. Quelles qu'elles soient, ces violences sont interdites par la loi !

*Sur le schéma ci-après**, la victime est représentée par la couleur verte, l'auteur par la couleur rouge.*



LES FORMES DE VIOLENCE

La violence verbale peut s'entendre.

L'agresseur peut élever le ton, utiliser une voix plus suave et surnoise ou garder son timbre habituel pour porter des injures, des menaces, des sarcasmes dans le but d'intimider.

La violence psychologique s'exprime par des propos méprisants, humiliants, dégradants. Progressivement, la victime perd confiance en elle-même et en ses possibilités.

Conséquences : désespoir, isolement, honte, une acceptation passive de ce qui arrive conduisant à la dépression, à l'alcoolisme, au suicide.

La violence physique Contrairement à une idée répandue, elle n'est pas toujours présente dans des situations de violence conjugale. Coups, brutalité, contrainte physique... Cette forme de violence est utilisée quand la victime manifeste encore trop d'indépendance, quand la victime n'est pas sous contrôle.

La violence sexuelle souvent cachée, taboue : rapports sexuels obligés, sans consentement, avec l'agresseur ou avec d'autres partenaires et parfois forcés à se prostituer. Les victimes ont beaucoup de mal à en parler parce qu'elles restent associées aux obligations du mariage et du devoir conjugal.

La violence économique a pour objet de déposséder la victime de toute possibilité d'autonomie financière.

Exemples : contrôle des carnets de chèques et cartes bancaires ; allocations familiales jouées ou dépensées au bar ; revenus déposés sur un compte joint dont seul l'agresseur est signataire...

La violence administrative Confiscation de papiers d'identité, limitation d'accès aux droits...

La cyber-violence Le numérique offre aux auteurs des moyens faciles, accessibles et instantanés pour davantage surveiller, contrôler et humilier : messages insultants par SMS ou emails, menaces en ligne, diffusion de photos intimes.

VIOLENTOMÈTRE

outil d'auto-évaluation : se situer dans son couple

Ta relation est saine lorsqu'il / elle

PROFITE

- 1 Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts
- 2 Accepte tes ami-es et ta famille
- 3 A confiance en toi
- 4 Est content-e quand tu te sens épanoui-e
- 5 S'assure de ton accord pour tout ce que vous faites ensemble

Il y a de la violence quand il / elle...

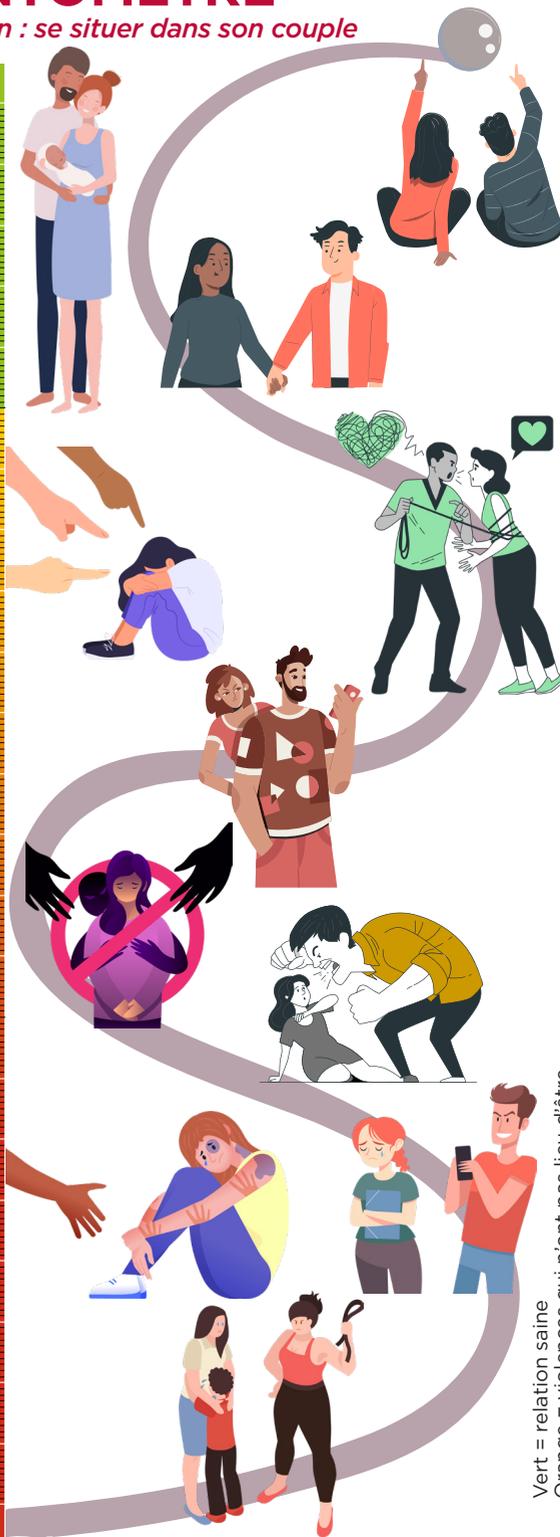
VIGILANCE, DIS STOP !

- 6 Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose
- 7 Rabaisse tes opinions et tes projets
- 8 Se moque de toi en public
- 9 Est jaloux et possessif en permanence
- 10 Te manipule
- 11 Contrôle tes sorties, habits, maquillage
- 12 Fouille tes textos, mails, applis
- 13 Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes
- 14 T'isole de ta famille et de tes proches
- 15 T'oblige à regarder des films pornos
- 16 T'humilies et te traite de folle quand tu lui fais des reproches

Tu es en grand danger quand il / elle...

PROTEGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE

- 17 Crise de manière disproportionnée lorsque quelque chose lui déplaît
- 18 Menace de se suicider à cause de toi
- 19 Menace de diffuser des photos intimes de toi
- 20 Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe
- 21 Te touche les parties intimes sans consentement
- 22 T'oblige à avoir des relations sexuelles
- 23 Te menace avec une arme



Vert = relation saine
Orange = violences qui n'ont pas lieu d'être
Rouge = cas de danger, se protéger est nécessaire

DES MYTHES, DES IDÉES REÇUES SUR LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES...

- « Ça concerne les milieux défavorisés et les alcooliques. »
- « Une victime qui reste, c'est qu'elle aime ça. »
- « C'est peut-être un mari violent, mais c'est un bon père. »
- « C'est de sa faute, elle/il ne sait pas y faire. »
- « C'est elle/lui qui le/la provoque, c'est mérité. »

DES CHIFFRES CLÉS...

97%

des victimes sont des femmes

98%

des agressions sont perpétrées par un homme sur une femme

1 appel sur 10 au 3919 se fait entre

23 h et 7 h

La moitié des victimes sont âgées de

20 à 39 ans

1 femme sur 5

a déclaré, lors de l'écoute téléphonique, avoir été menacée de mort par l'agresseur

98%

des femmes maltraitées indiquent que les enfants sont exposés aux violences

SOUTIEN FAMILIAL

Plus d'1 appel sur 2 est l'acte d'ami-e-s.
La famille représente le premier soutien pour 48% des victimes.

Source : Données issues des appels au 3919 - Violences Femmes Info (année 2021) et informations réunies par la Fédération Nationale Solidarité Femmes (en Novembre 2022).

QUE FAIRE SI VOUS ÊTES VICTIME ?

Envisagez des mesures de protection.

Partir et se réfugier dans l'endroit de son choix avec ses enfants est un droit. Il est conseillé de signaler son départ et de porter plainte auprès des services de gendarmerie ou de police.

Rassemblez les documents officiels.

Certains documents ou copies peuvent être déposés avant un départ, en lieu sûr (chez un-e avocat-e ou dans une association spécialisée) : les papiers officiels (livret de famille, carte d'identité, passeport, titre de séjour) ; les documents importants (carnet de santé, carnets scolaires, carte grise, bulletins de salaire, diplômes, carte bancaire...); les éléments de preuve (certificats médicaux, témoignages, photos, récépissé de dépôt de plainte, décisions judiciaires).

Faites établir des certificats médicaux.

Traces de coups, blessures, traumatismes physiques ou psychologiques... ont des conséquences physiques et mentales sur sa santé. Il est important de les faire constater par un-e médecin ou dans une Unité médico-judiciaire (UMJ) qui établira un certificat médical. Des photos des blessures peuvent être jointes. **Vous pouvez bénéficier d'une consultation sans réquisition par un médecin (délivrance d'un certificat médical même sans plainte).**

Que la victime exerce ou non une activité professionnelle, elle peut bénéficier d'une incapacité totale de travail (ITT). Le certificat médical sert d'élément de preuve pour les procédures judiciaires : poursuites pénales, procédures civiles (divorce, séparation, indemnisation).

QUE FAIRE SI VOUS ÊTES TÉMOIN ?

Écouter et accueillir la parole de la victime sans la culpabiliser. Sans minimiser ni dramatiser, ouvrir le dialogue, et lui fournir les contacts utiles.

Constater et rassembler.

Parents, ami-e-s, voisin-e-s, collègues : témoins directs ou ayant constaté les conséquences d'une situation de violence, ces témoignages sont importants. Ils permettent de corroborer les déclarations de la victime. Les témoignages par écrit doivent être datés, signés et accompagnés d'une photocopie de la pièce d'identité. Ils peuvent être déposés près d'un travailleur social pour constituer un dossier.

Réagir et soutenir.

Accompagner la victime à porter plainte, faire constater les blessures, débiter un suivi psychologique...

PROGRAMME D' ACTIONS MENÉES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX

Plusieurs services de la Ville de Roissy-en-France se mobilisent pour prévenir et soutenir : le CCAS, le Centre d'animation jeunesse et famille et le Centre culturel L'Orangerie.

Samedi 27 janvier à 14 h 30

Parlotte autour du thème des violences au lieu de vie partagé

Mardi 30 janvier à 20 h

Représentation " Tout le monde savait " au Centre culturel L'Orangerie

Mercredi 31 janvier à 15 h

Vidéo-débat autour du thème des violences à l'Escale

Exposition du 22 janvier au 4 février

"Déconstruire les idées reçues sur les violences faites aux femmes" aux horaires d'ouverture du Centre culturel L'Orangerie



« Tout le monde savait »

MOLIÈRE DU SEULE EN SCÈNE 2023

L'histoire d'une résilience incroyable, celle d'une femme devenue figure iconique de la lutte contre les violences conjugales.

Durée : 1 h 15 (sans entracte)

Synopsis : accusée du meurtre de son mari, Valérie Bacot incarne à elle seule un combat. Celui d'une femme pour se sortir de l'emprise de son bourreau, celui d'une mère pour protéger ses enfants, celui d'une victime pour porter une parole dérangeante et nécessaire. L'histoire de Valérie Bacot c'est l'histoire d'un silence meurtrier, du dysfonctionnement des institutions, d'une difficulté à entendre et prendre en compte la parole des victimes. C'est l'histoire d'une résilience incroyable, celle d'une femme devenue figure iconique de la lutte contre les violences conjugales.

Renseignements et réservations au 01 34 29 48 59.

CONTACTS UTILES

Police 17 (téléphone) ou au 114 (par SMS)

En cas d'urgence par appel ou par SMS 24h/24 ou 7j/7

masecurite.fr (Tchat)

Echange avec un policier ou un gendarme, par écrit, 24H/24, 7J/7

3919 VIOLENCES FEMMES INFO - 7J/7, 24H/24

Aide, écoute, informe et oriente les victimes et les témoins de violences vers la structure adaptée la plus proche.

Appel gratuit et anonyme, n'apparaît pas sur les relevés de facture.

www.solidaritefemmes.org

01 34 53 20 17

Hôpital de Gonesse (95500)

Dispositif AVIFF dédié aux violences faites aux femmes

(du lundi au vendredi, de 9H00 à 17H00)

01 34 53 27 45

Unité Médico-Judiciaire (UMJ)

Prise de RDV pour faire constater des violences.

01 30 32 72 29

Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Accompagnement social, psychologique et juridique

01 34 38 52 00 ou par email à ccas@ville-roissy95.fr

Centre Communal d'action sociale (CCAS) de Roissy-en-France

Il est ouvert à toutes les roisséennes et roisséens.

Le personnel vous orientera vers la structure la plus adaptée à vos besoins.

